



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : LOIRE

Référence : 1000300609

Discipline : L1414 - S.I.I. Ingénierie Mécanique (L1414)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0420046X

Nom de l'établissement : Lycée général et technologique Etienne Mimard

Commune : SAINT-ETIENNE

Adresse : 32 rue ETIENNE MIMARD 42021 SAINT-ETIENNE

Courriel : ce.0420046X@ac-lyon.fr

Description générale du poste

L'enseignant(e) intervient en BTS Maintenance des Systèmes Option A en collaboration avec ses collègues sur les matières :

Organisation de la maintenance

Intégration d'un bien

Maintenance Corrective, Préventive, améliorative et prédictive.

Sécurité des équipements et des opérateurs

Un complément de service en formation pré-baccalauréat est à prévoir selon les besoins de l'établissement.

Missions

- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des progressions pédagogiques
- Suivi et accompagnement des étudiants dans leur parcours de formation (sous statut scolaire et apprentissage)
- Évaluation des compétences dans le cadre du référentiel BTS MS
- Suivi et gestion des systèmes de l'atelier Maintenance
- Formateur SST, PRAP (gestion en équipe pédagogique)

Relations avec le monde professionnel :

- Développement et entretien des liens avec les entreprises partenaires
- Accompagnement des étudiants dans la recherche de stages - projets/apprentissage
- Suivi pédagogique des stages et apprentis en entreprise
- Participation aux échanges école-entreprise et à l'adaptation des contenus aux besoins industriels

Actions de communication et de promotion

- Implication dans les actions de communication de la formation (journées portes ouvertes, Journée de l'Enseignement Supérieur, immersion en classe)
- Rôle de référent de promotion auprès des étudiants
- Contribution à la valorisation de la filière BTS MS et de l'établissement

Missions institutionnelles

- Participation au recrutement des étudiants
- Participation aux jurys d'examen, conseils de classe et réunions pédagogiques
- Participation aux jurys de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans le champ de la maintenance industrielle

Compétences requises

Le poste spécifique L1414 en BTS MS nécessite :

des compétences en mécanique - Maintenance

des connaissances en automatisme

une capacité à travailler en équipe sur des matériels industriels réels

Intérêt pour la pédagogie en enseignement supérieur

Veille technologique dans le secteur de la maintenance

Sens du relationnel avec les étudiants et les partenaires industriels

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :
()

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est

donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.